RÈGLEMENT VGR-716 RÉGISSANT LA NUMÉROTATION DES RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

CONSIDÉRANT que la Ville de Grande-Rivière désire réorganiser sa numérotation règlementaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance du 14 février 2022 et qu'à cette même séance le projet de règlement a été déposé par le conseiller Gaston Leblanc;

CONSIDÉRANT que les conseillers ont reçu une copie du présent règlement avant la présente séance;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Lucie Nicolas

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : Le conseil municipal de la Ville de Grande-Rivière adopte le règlement VGR-716 intitulé : Règlement VGR-716 régissant la numérotation des règlements de la Ville de Grande-Rivière

QU'il : soit décrété que ce qui suit :

1- Le préambule fait partie du présent règlement
2- Le titre est VGR - 716 - Règlement régissant la numérotation des règlements de la Ville de Grande-Rivière
3- Les règlements déjà adoptés par le Conseil sont numérotés par le numéro apparaissant à l'égard de chacun d'eux au tableau en annexe.
4- Le titre des règlements d'urbanisme sont nommés UGR, suivi d'un trait d'union et du numéro de règlements et de son objet;
5- Le titre des règlements Ville sont nommés VGR, suivi d'un trait d'union numéro de règlements et de son objet;
6- Les modifications apportées aux règlements sont suivies d'un point et du numéro de la modification;
7- Afin d'assurer la transition, les anciens numéros de règlements demeurent valides au sens de la Loi;
8- Ce règlement modifie la numérotation des règlements mentionnés à l'annexe 1 du présent règlement mais n'en change ni le titre, ni l'objet.
9- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

MARILYN MORIN, GREFFIÈRE

GINO CYR, MAIRE

RÈGLEMENT VGR-716 RÉGISSANT LA NUMÉROTATION DES RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

Avis de motion.....14 février 2022

Dépôt du projet de règlement.....14 février 2022 rés. 040.02-22

Adoption du règlement.....08 aout 2022 rés. 197.08-22

Publication de l'adoption du règlement.....08 aout 2022

Entrée en vigueur.....15 aout 2022

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marilyn Morin, greffière de la Ville de Grande-Rivière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public d'entrée en vigueur du règlement VGR-716 en en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le diffusant sur le site Internet de la Ville de Grande-Rivière le 15 aout 2022, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15ième jour d'aout 2022.

Marilyn Morin, Greffière

ANNEXE 1

Règlement U-001/08-16	Abrogé
Règlement U-002/05-17	Abrogé
Règlement U-003/03-18	Abrogé
Règlement U-004/03-19	Remplacé par UGR-001- Plan d'urbanisme
Règlement U-005/03-19	Remplacé par UGR-002 – Permis et certificats
Règlement U-006/03-19	Remplacé par UGR-003 - Zonage
Règlement U-007/03-19	Remplacé par UGR-004 - Lotissement
Règlement U-008/03-19	Remplacé par UGR-005 - Construction
Règlement U-009/03-19	Remplacé par UGR-006 - PIIA
Règlement V-637/13	Remplacé par VGR-637
Règlement V-642/13	Remplacé par VGR-642
Règlement V-643/13	Remplacé par VGR-643
Règlement V-684/03-18	Remplacé par VGR-684
Règlement U-010/03-19	Remplacé par VGR-642.1
Règlement U-011/05-19	Remplacé par VGR-643.1
Règlement U-012/06-19	Remplacé par V-637.1
Règlement U-013/09-19	Remplacé par UGR-003.1
Règlement U-014/06-20	Remplacé par UGR-003.2
Règlement U-015/10-20	Remplacé par UGR-003.3
Règlement U-016/05-21	Remplacé par UGR-003.4
Règlement UGR-017	Remplacé par UGR-003.5